

Zeitschrift: Informations-Blätter / Schweizerischer Verein für Täufergeschichte = Feuilles d'information / Société suisse pour l'histoire mennonite

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Täufergeschichte

Band: 8 (1985)

Artikel: L'ivraie et les hérétiques

Autor: Schwantès, Siegfried

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1056032>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Siegfried Schwantes*

L'ivraie et les hérétiques

Abgedruckt aus «Gewissen und Freiheit», Heft 21/1983,
mit freundlicher Erlaubnis von Dr. P. Lanarès, Direktion.

La scène se passe par un frais matin de mai de l'an 1570 à Coire, village protestant des Grisons en Suisse.

Un libraire soupçonné d'hérésie comparaît devant le Conseil.

« Quel est votre nom » ? demande le président d'un ton bourru.

— Georges Frell, votre Grâce.

— M. Frell, on nous a dit que nous n'alliez plus à l'église ces temps-ci.

— C'est exact, votre Grâce.

— Pourquoi n'y allez-vous pas ?

— J'irais écouter le pasteur s'il prêchait selon la Parole de Dieu.

— M. Frell, nous comprenons que vos enfants n'ont pas été baptisés.

— Cela est vrai, votre Grâce.

— Vous savez que c'est une faute grave.

(Le silence dans la pièce mal éclairée devient impressionnant).

— Je vous demande pardon, votre Grâce, de déclarer qu'à mon point de vue, le baptême des enfants n'est pas essentiel au salut.

Les membres du Conseil sont consternés, mais aucun n'ose prononcer le mot fatidique « Anabaptiste ».

— Quel genre de livres vendez-vous dans votre librairie ?

— Des livres qui éclairent l'esprit et élèvent l'âme. Y a-t-il quelque chose de mal à vendre des livres ?

— Mal... pas vraiment, murmure le président, mais nous savons que vous possédez les œuvres infâmes de Menno Simons et de Schwenckfeld.

— C'est exact, votre Grâce. Mais ces livres ne font de mal à personne.

Le Conseil connaît son devoir, pourtant il hésite, une telle sincérité émane de Frell. Voici quelques années on a brûlé Servet à Genève pour hérésie. Et dans la ville humaniste de Bâle, on a exhumé de son tombeau de l'église saint Léonard, le corps de David Joris, pour le brûler dans un autodafé typique, après l'avoir identifié comme Anabaptiste¹. Mais les consciences chrétiennes souffrent de l'absurdité qu'il y a, à mettre à mort des personnes au nom de la religion.

La sympathie du public va à M. Frell. Le Conseil lui accorderait bien un délai, si ce n'était cette attaque perverse du prédicateur local Tobi Egli. Au cas où le Conseil refuse l'emprisonnement, il fera pression pour obtenir le bannissement de l'hérétique. L'éloquence d'Egli entraîne les dernières hésitations des membres du Conseil.

— M. Frell, puisque vous refusez d'abandonner votre erreur, sachez que le Conseil révoque solennellement votre permis de résider à Coire. Demain, il faut que vous ayez quitté la ville, de peur que votre hérésie pestilentielle, ne souille l'honneur religieux de cette communauté très chrétienne.

* Professeur de théologie à l'Université de Montemorelos, Mexique

1. Roland Bainton, *David Joris* (Leipzig 1937) p. 106, 107.

Heureusement pour Frell, un autre pasteur de Coire, Jean Gantner, qui avait été lors de son séjour à l'université de Bâle, imprégné des enseignements du grand humaniste Sébastien Castellion*, sentit qu'il était de son devoir de défendre Frell. Le débat qui aurait dû se terminer par le départ de Frell, prit un nouveau tour dans le Synode annuel de juin 1570. Parce que des doctrines antitrinitaires avaient été propagées par des réfugiés italiens, le très zélé Egli parvint à convaincre le Synode et les autorités locales de publier un décret ordonnant aux habitants des trois comtés des Grisons de choisir entre la foi catholique et la foi réformée. S'ils optaient pour l'Eglise réformée, ils devaient se soumettre à la confession de foi du Synode de Coire et renoncer à toute opinion teinte d'anabaptisme ou d'arianisme.

Contrairement à toute attente, le décret provoqua une vive protestation à Coire et dans les environs. Le défi à la liberté religieuse lancé dans sa propre paroisse, fut courageusement relevé par Gantner. Le 7 octobre 1570, il prononça un sermon sur la Parabole de l'ivraie (Mat. 13), qu'il développa magistralement par des arguments préconisant la tolérance absolue en matière de religion. Pour les serviteurs zélés, indignés de la présence de l'ivraie parmi le blé, Gantner fit remarquer l'attitude du propriétaire du champ alors que les serviteurs proposaient de l'arracher : « Non, dit-il, de peur qu'en arrachant l'ivraie, vous ne déraciniez en même temps le blé. Laissez-les croître ensemble l'un et l'autre jusqu'à la moisson » (Mat. 13 : 29, 30)

L'effet de ce sermon, ainsi que d'autres au cours de l'hiver, fut énorme. Même l'inquisiteur Tobi Egli, dont le témoignage reste suspect dut admettre : « De nombreux auditeurs, trompés par une fausse apparence de charité bienveillante commencèrent à défendre les anabaptistes comme de véritables saints. » Puis il ajouta, non sans ameretume : « En un temps très court, il gagna si bien l'esprit des simples, qu'en ville personne n'osait parler contre les hérétiques. »²

Les débats reprurent au Synode de Coire, mais l'opinion publique avait tellement changé, que Tobi Egli et le Synode, ne purent obtenir ni la révocation de Gantner ni l'expulsion du libraire Frell. Il faut tout de même préciser pour l'honneur d'Egli que lorsque la peste fit rage à Coire, il mourut au service des malades et des mourants.

La parabole du blé et de l'ivraie fut si bien présentée par le brillant Gantner, qu'elle devint un des textes classiques dans les controverses de la Réforme. Les champions de la tolérance religieuse trouvèrent dans ce récit une mine précieuse. Ces vérités simples firent leur chemin dans la conscience des hommes un peu partout dans le monde, jusqu'à ce que le principe de tolérance soit reconnu comme un des droits naturels de l'homme.

Jean Gantner avait peut-être appris la valeur de cette parabole dans les écrits de Sébastien Castellion, un humaniste français, gagné aux idées de la Réforme. Après un bref séjour à Genève où il avait été principal du collège de la ville, il s'était rendu à Bâle où il devint professeur de grec à l'Université (1553).

* Voir A. Dufau in *Conscience et Liberté* n° 22 et 24.

2. F. Buisson, *Sébastien Castellion*, Paris, 1892, p. 298-301.

A ses débuts, alors qu'il vivait péniblement de ses travaux de correcteur, Castellion avait publié une traduction de la Bible en latin. Dans sa préface dédiée au jeune roi d'Angleterre Edward VI, l'auteur exprimait pour la première fois ses idées concernant la tolérance à l'égard des hérétiques. Lui aussi avait trouvé de solides arguments, pour défendre sa thèse, dans la parabole de l'ivraie : « Serions-nous assoiffés de sang et meurtriers à cause de notre zèle pour Christ qui a donné lui-même son propre sang afin que celui des autres ne soit pas répandu ? A cause de notre zèle pour Christ, allons-nous déraciner l'ivraie, alors que par crainte d'arracher le blé, notre Seigneur a ordonné que l'ivraie subsiste jusqu'à la moisson ? A cause de notre zèle pour Christ persécuterons-nous les autres alors qu'il nous commande si quelqu'un nous frappe la joue droite de tendre aussi la joue gauche ?³

L'esprit de persécution, déclare encore Castellion, est une folle présomption de la part de l'homme. La punition appartient à Dieu : « Attendons la sentence du juste juge et prenons garde de condamner les autres ... Obéissons au juste juge et laissons l'ivraie jusqu'à la moisson ... La fin du monde n'est pas encore arrivée et nous ne sommes pas des anges à qui cette charge a été confiée. »

L'ouvrage le plus important de Castellion s'intitule *Traité des hérétiques (à savoir si on doit les persécuter)* et fut publié à Bâle en 1554. Parmi les autorités en la matière, Castellion cite Conrad Pellican, professeur d'hébreu à Zurich, qui avait écrit un commentaire sur le Nouveau Testament. Dans son exposé sur le texte de Matthieu 13, Pellican déclarait : « Les serviteurs qui veulent arracher l'ivraie avant le temps sont ceux qui estiment que les faux apôtres et les hérétiques doivent périr par l'épée. Le maître de maison ne désire pas qu'ils soient mis à mort, mais il les épargne dans l'espoir qu'ils se transforment en blé. S'ils ne s'amendent pas, il faut les laisser au juge qui les punira lui-même. »⁴

L'appel de Castellion en faveur de la tolérance religieuse n'a pas manqué de provoquer des coups de tonnerre de la part des deux défenseurs de l'absolutisme religieux à Genève : Jean Calvin et Théodore de Bèze. Durant la même année 1554, Bèze rédigea sa réplique *L'autorité des magistrats pour punir les hérétiques*. D'abord publié en latin, puis traduit en français quelques années plus tard, le texte met violenement en garde : « Attention, attention à cette fausse charité ... qui pour épargner je ne sais combien de loups, risque d'endommager tout le troupeau de Jésus-Christ. Sachez, fidèles magistrats ... que pour bien servir Dieu qui vous a confié l'épée afin de préserver l'honneur et la gloire de sa majesté, vous devez frapper vaillamment pour défendre la sécurité du troupeau contre tous ces monstres déguisés en hommes. »⁵

3. J. Lecler, *Histoire de la tolérance au Siècle de la Réforme*, I, Paris 1955, P. 323.

4. F. Buisson, *op. cit.* p. 396.

5. Théodore de Bèze, *Traité de l'autorité*, p. 31, cité in F. Buisson, *op. cit.* p. 33 1.

Dans son *Traité des hérétiques*, Castellion cite également le commentaire de Martin Luther sur la parabole de l'ivraie dans son livre *De l'autorité des magistrats* (1523). Le réformateur allemand tire de la parabole une leçon qu'il semble avoir oubliée après la révolte des paysans :

« Ce texte nous montre, la grande, l'énorme folie qui fut la nôtre en contraignant les Turcs à embrasser la foi au moyen de la guerre, en brûlant les hérétiques et en espérant convaincre les Juifs par la peur de la mort et autres torts. Ce faisant, nous désirons par notre puissance arracher l'ivraie, comme si nous avions le pouvoir sur les cœurs et les esprits des hommes pour les conduire à se tourner vers la justice et la bonté. »⁶

La toute première influence de la parabole de l'ivraie, doit être attribuée à Erasme le prince des humanistes (1466-1536). Dans sa polémique avec le réactionnaire Noël Bède, doyen de la faculté de théologie de Paris et avec les moines espagnols qui dominaient l'Inquisition, Erasme n'a pas trouvé de meilleurs arguments que ceux qui figurent dans cette parabole.⁷

Erasme était familiarisé avec les commentaires médiévaux de ce texte. Certaines autorités soutenaient qu'il fallait tolérer l'ivraie jusqu'à ce que l'Eglise fût établie mais que par la suite elle devait être détruite. Saint-Thomas d'Aquin croyait que l'ivraie pouvait être déracinée si elle était suffisamment distincte du bon grain pour qu'il n'y ait plus aucun risque d'erreur. Erasme rétorqua qu'il ne se sentait pas autorisé à introduire une telle explication humaine dans le texte sacré. Pour lui, l'enseignement de la parabole accusait l'Inquisition.

L'influence de cette parabole s'étendit sur tout le siècle de la Réforme et inclina certainement les consciences au respect des convictions religieuses. Mais nombreux furent ceux qui eurent encore à endurer l'emprisonnement, l'exil et même la mort, avant que la lumière divine ne dissipe les miasmes de l'absolutisme religieux.

Au nombre des victimes figure Bernardino Ochino, né à Sienne en 1487. Promu général de l'Ordre des Capucins en 1538, il fut connu comme le plus grand prédicateur d'Italie. Peu de temps après il adhéra à la Réforme et s'enfuit à Genève en 1542. Il se maria l'année suivante et par la suite travailla à Zurich comme pasteur des réfugiés protestants de Locarno. En 1563, il publia son ouvrage *Dialogues* qui suscita la colère des magistrats. Sans même lui accorder le bénéfice d'une audience publique, le Sénat de Zurich ordonna son bannissement. Il fit appel, mais l'enquête qui s'ensuivit ne révéla que plus clairement ses « erreurs dogmatiques ».

Ochino fut expatrié en plein hiver. À Bâle, où il se rendit d'abord, on lui refusa l'asile. Après un court séjour en Allemagne, il partit pour la Pologne qui ne tarda pas à devenir le refuge de nombreux Italiens non conformistes. Mais bientôt la Pologne aussi ferma ses portes. Après avoir vu ses cinq enfants mourir de la peste, il en fut lui-même victime au début de l'année 1565 et s'éteignit au sein de la colonie anabaptiste d'Austerlitz en Moravie.

6. F. Buisson, *op. cit.* p. 380.

7. R. Bainton, *Concerning Heretics*, p. 169-183, cité in J. Lecler, *op. cit.* p. 328.

Les conceptions d'Ochino sur la tolérance religieuse sont exposées dans son *Dialogue* 28. Une conversation imaginaire s'établit entre Pie IV, le pape régnant et le cardinal Morone, qui est supposé défendre la cause de la tolérance. Il considère trois cas d'hérésie par ordre de gravité. Le premier concerne l'erreur sur un point de doctrine non essentiel au salut. Une telle faute ne mérite pas la mort. Le second cas regarde l'hérétique qui se trompe par imprudence sur des points essentiels au salut. Il faut éclairer cet homme et non le tuer :

« L'hérésie est d'ordre spirituel, elle ne peut être extirpée de l'âme ni par le scalpel ni par l'épée, ni même par le feu, mais uniquement par la Parole de Dieu. Elle seule dissipe les ténèbres de l'erreur une fois qu'elle a illuminé l'esprit. C'est pourquoi Saint Paul déclare : « Car les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas charnelles. » (2 Cor. 10 : 4)

Le troisième cas est celui de l'hérétique qui, en connaissance de cause, refuse une vérité essentielle au salut. Il ne devrait pas être brûlé non plus puisque personne ne peut lire dans son cœur.

Cardinal Morone : « Que pouvons-nous connaître des dispositions intérieures d'un homme ? »

Pie IV : « Nous pouvons certainement le juger par ses fruits de mort. »

Cardinal Morone : « Mais quels sont ces fruits ? »

Pie IV : « Le blasphème, l'idolâtrie. La loi de Moïse ordonne de mettre à mort de tels hommes, »

Cardinal Morone : « Nous ne sommes pas obligés de suivre à la lettre toutes les lois de Moïse, plusieurs d'entre elles appartenaient à la théocratie. »

Le cardinal Morone, le porte-parole d'Ochino cite tous les textes bibliques si bien présentés par Castellion dans sa défense des hérétiques : la parabole de l'ivraie ; la réponse du Christ aux fils de Zébédée : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes animés » (Luc 9 : 55) ; la réponse de Gamaliel aux Juifs : « Ne vous occupez plus de ces hommes et laissez-les aller (Actes 5 : 38) ; la réponse de Paul à Tite en parlant d'un hérétique : « Eloigne-toi de lui » (Tite 3 : 10). Puisse le magistrat réservé l'épée pour les crimes de droit commun, conclut Morone⁸

Mais ces vérités n'eurent qu'un faible écho dans les cœurs du XVI^e siècle. Il fallut encore que d'autres hérétiques meurent, que d'autres bûchers soient allumés pour éveiller les consciences. A la génération suivante, dans le Nouveau Monde, Roger Williams utilisa la parabole de l'ivraie pour adresser un appel vibrant en faveur de la liberté de conscience. Il développa la parabole bien au-delà de l'application de Castellion et même davantage que ses contemporains.

Alors que le principal opposant à Williams, John Cotton, le pasteur puritain de la Nouvelle Angleterre, voyait dans l'ivraie les hypocrites que l'on devait tolérer dans l'Eglise. Roger Williams y voyait, lui, les hérétiques et les non chrétiens qu'il faudrait laisser en paix dans le monde, même s'il fallait les exclure de l'Eglise. Pour John Cotton « le champ » de la parabole désigne l'Eglise, alors que pour Roger Williams ce même

8. J. Lecler, *op. cit.*, p. 349, 350.

champ symbolise le monde. Cotton, un partisan de l'union entre l'Eglise et l'Etat, acceptait que les hypocrites soient tolérés au sein de l'Eglise, mais il voulait livrer les hérétiques à l'Etat pour que ce dernier les punisse. Au contraire, Roger Williams soutenait que les hypocrites comme les hérétiques devaient être excommuniés pour préserver la pureté de l'Eglise, mais que cette excommunication ne devait pas atteindre la vie civile.⁹

Ce fut le point de vue de Roger Williams qui triompha en Amérique. Encore aujourd'hui les paroles de notre Seigneur révélées dans cette parabole de l'ivraie résonnent à nos oreilles : « Laissez-les croître ensemble jusqu'à la moisson » — le bien et le mal, les saints et les hérétiques. Cette déclaration magistrale contient le germe de la tolérance religieuse qui, dans le sol du Nouveau Monde a produit en son temps la moisson bénie de la liberté religieuse.

9. R. Williams, *The Bloody Tenent of Persecution* p. 97-118, spécialement le sommaire p. 118, réimprimé dans les *Oeuvres complètes* de Roger Williams, vol. 3, New York 1963.